



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Chanoine-Beaudet tenue jeudi 5 octobre 2023 à 18 h 00

Étaient présents :

Parents : Marjolaine Pelletier, Daisy Lagacé, Isabelle Chouinard, Chantal Bernier et Nathalie Dionne

Direction : Karine Beauregard, Laurence Baccard

Enseignants : Dominic Charest et Dave Hallé

Personnel de soutien :

Personnel professionnel : Karine Bérubé

Représentant de la communauté :

Élèves :

Étaient absents : Martine Lavoie (enseignante), David Feraud (personnel de soutien)

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Accueil de la direction	Karine Beauregard souhaite la bienvenue à tous pour cette première rencontre du CÉ et présentation des membres	
2. Nomination d'une secrétaire nommée par la directrice (art.69 LIP)	Laurence Baccard est nommée par madame Karine Beauregard comme secrétaire de la rencontre	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par la direction Résolution n° CÉ 2023-2024/364	Karine Beauregard énumère les points à l'ordre du jour. Il est proposé par : Marjolaine Pelletier Appuyé par : Nathalie Dionne	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

	Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au point 20: Suivi du comité de parents Adopté à l'unanimité.	
4. Documents de formations aux membres du CÉ	Les membres ont l'obligation de lire ces documents et de suivre la formation sous forme de capsules. Un suivi sera fait au CSS plus tard dans l'année.	
5. Retour sur les rôles du président et du vice-président	Madame Karine Beauregard décrit le rôle du président (composer l'ordre du jour avec la direction, animer les rencontres, donner le droit de parole, être le responsable des communications, faire la gestion du temps...). Le vice-président remplace le président. Le trésorier suit le budget du CÉ et signe les différents formulaires pour les remboursements.	
6. Élections par les membres du CÉ : président(e), vice-président(e) et trésorière.	Nathalie Dionne propose Marjolaine Pelletier comme présidente. Madame Marjolaine accepte. Isabelle Chouinard propose Daisy Lagacé comme vice-présidente. Madame Daisy accepte. Marjolaine Pelletier propose Nathalie Dionne comme trésorière. Madame Nathalie refuse. Marjolaine Pelletier propose Daisy Lagacé comme trésorière. Madame Daisy accepte.	
7. Déclaration d'intérêts des membres (art. 70 LIP) formulaire 15.	Madame Karine Beauregard distribue le formulaire de dénonciation d'intérêt. Les membres le remplissent sur place pour le remettre à la direction.	
8. Adoption du procès-verbal de la réunion de juin 2023. Résolution n° CÉ 2023-2024/365	Les membres ont reçu par courriel le document. Il est proposé par : Marjolaine Pelletier Appuyé par : Daisy Lagacé Que le procès-verbal soit accepté tel quel. Adopté à l'unanimité.	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

<p>9. Orientation : nomination ou non des représentants de la communauté (art. 42 LIP)</p>	<p>Il est possible d'avoir une personne de la communauté sans droit de vote qui siège sur le CÉ. Madame Claire Morneau est invitée à revenir. La direction la contactera par courriel. Si cette personne refuse. Le sujet sera discuté au prochain CÉ.</p>	<p>Mme Morneau a accepté de participer quand elle est disponible.</p>
<p>10. Choix des jours, des lieux et de l'heure des séances publiques (art. 67 LIP)</p>	<p>Mardi 28 novembre, mardi 20 février, mardi 14 mai et le mardi 18 juin à 19h à la salle Claudie Ouellet</p>	
<p>11. Informations de la direction d'établissement</p>	<p>Mandat du CÉ : Rôles et responsabilités des membres du CÉ : rôle de vigie pour s'assurer que les suivis ont été faits sur des sujets encadrés par la LIP, de donner leurs avis sur les sujets abordés. Documents complémentaires pour des exemples et informations supplémentaires Priorités de l'école : la réussite des élèves</p>	
<p>12. Adoption des règles de régie interne (art. 67 LIP) Résolution n° CÉ 2023-2024/366</p>	<p>Les membres ont reçu par courriel le document. Les frais pour le déplacement des membres ne font pas partie des règles de régie interne. Ils sont fixés par le comité de parents CSS. Il est proposé par : Nathalie Dionne Appuyé par : Chantal Bernier Que les règles de régie interne soient acceptées telles quelles. Adopté à l'unanimité.</p>	
<p>13. Approbation : utilisation des locaux (art. 93 LIP) Résolution n° CÉ 2023-2024/367</p>	<p>Madame Karine Beaugard explique l'utilisation des locaux de l'ensemble de la bâtisse et la location des gymnases. Il est proposé par : Karine beaugard Appuyé par : Isabelle Chouinard</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

	<p>Que les locaux soient utilisés comme expliqués. Approuvé à l'unanimité.</p>	
<p>14. Information : normes et modalités et 1^{re} communication Résolution n° CÉ 2023-2024/368</p>	<p>Évaluation annuelle 23-24 (art. 96.13 LIP) : Le tableau est partagé aux membres pour les évaluations prévues cette année. 1^{ère} communication : Les parents la recevront avant le 13 octobre (le 15 est un dimanche). Le tableau des évaluations présentent les compétences évaluées pour chaque matière aux trois bulletins, les dates de communications. C'est une aide et une balise pour les enseignants qui est validé par le Centre de Service.</p>	
<p>15. Approbation : dérangements pédagogiques (art.87 LIP) Résolution n° CÉ 2023-2024/369</p>	<p>Madame Karine Beaugard demande au CE de statuer sur la distance des activités faites à l'extérieur de l'établissement sans passer par le CE. Une décision est prise sur un rayonnement de 5 km. Les membres ont reçu les demandes de dérangements pédagogiques par courriel. Il est demandé de cocher les élèves de secondaire 5 dans la feuille des photos de finissants. De plus, madame Karine Beaugard précise que les dates figurant sur les documents sont sujet à changement si la température ne permet pas la faisabilité de l'activité.</p> <p>Il est proposé par : Isabelle Chouinard Appuyé par : Chantal Bernier Que les activités soient organisées comme proposées en faisant la modification sur le document des photos de finissants. Approuvé à l'unanimité.</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

<p>16. Approbation : campagne de financement</p> <p>Résolution n° CÉ 2023-2024/370</p>	<p>Madame Karine Beaugard mentionne que beaucoup de campagnes sont prévues, mais que si elles sont prometteuses, toutes ne seront pas organisées. Le montant recueilli pour les finissants, le sport étudiant est un montant recueilli par l'élève et que les surplus restent à l'école.</p> <p>Lors de la planification de ces campagnes, l'école s'est assurée de ne pas rentrer en compétition avec la cafétéria. Mme Isabelle mentionne la vente de bûches par les Voisins. Mme Karine fera le suivi avec la Poly de La Pocatière pour l'ajouter à nos campagnes approuvées.</p> <p>Il est proposé par : Karine Beaugard Appuyé par : Marjolaine Pelletier</p> <p>Que le financement des activités soit organisé par les campagnes de financement nommés dans les documents reçus.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	<p>Campagne de financement des voisins à approuver par le CE.</p>
<p>17. Adoption : budget de fonctionnement du CÉ (1500\$) (art. 66 LIP)</p> <p>Résolution n° CÉ 2023-2024/371</p>	<p>Des bons d'achats à la tabagie avaient été achetés pour distribuer aux parents lors de l'Assemblée Générale. Il reste 9 bons. Il est demandé aux membres de réfléchir aux moyens de les utiliser : lors de Noël pour les familles démunies, pour des parents bénévoles... Un bon sera donné à la maman qui aide pour les campagnes de financement.</p> <p>Les membres ont reçu par courriel le document du budget de fonctionnement du CÉ. Le 1500\$ doit être dépensé pour les frais de déplacement, de gardiennage. Les membres doivent réfléchir sur des utilisations possibles : conférence, souper, ... Les dépenses doivent être faites</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

	<p>autant que possible dans notre communauté et surtout au bénéfiques des membres du CE ou des parents de l'école. Il est proposé par : Marjolaine Pelletier Appuyé par : Nathalie Dionne Que le budget soit réparti comme décrit. Adopté à l'unanimité.</p>	
18. Information/consultation : projet éducatif (art. 74 LIP)	<p>Madame Karine Beaugard donne les avancées du travail fait concernant l'élaboration du projet éducatif. Les valeurs et la vision sont faites. Le comité a mis à jour le contexte, envoyé aux membres du CÉ par courriel. Il n'y a pas de modification à apporter. Le Centre de Services a fait parvenir le PEVR pour que les objectifs et les cibles se basent sur ses directives. Les données et le comité de pilotage font ressortir deux objectifs soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire. - Augmenter le taux de réussite des élèves HDAA après 7 ans. <p>Pour la prochaine rencontre du comité, nous travaillerons sur le sondage aux parents. Si le document n'est pas prêt pour la rencontre du CÉ en novembre, il est possible qu'une rencontre extraordinaire soit demandée pour l'approbation du projet éducatif par le CÉ. Les membres sont collaborateurs.</p>	
19. Information; suivi de correspondance CSSÉHDAA	<p>Le document a été transmis aux membres pour information. Il n'y a pas de membre de l'école présent sur ce comité. Les suivis seront faits par courriel.</p>	
20. Point ajouté : Comité Parents	<p>Madame Geneviève Soucy était présente pour expliquer les démarches possibles au Protecteur de l'élève.</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

	<p>Une consultation sera faite aux membres via un formulaire sur des sujets, des thématiques de conférence pouvant intéresser les parents. Les membres du CÉ proposent les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'anxiété- L'intimidation : comment gérer ce problème en tant que parent- La diversité sexuelle : comment l'aborder chez les adolescents	
21. Levée de l'assemblée	20h30 levée de l'assemblée proposée par madame Daisy Lagacé	